

AVENANT N°6 DU 1^{er} JANVIER 2012

**A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES GARAGES ET DES POSTES DE
DISTRIBUTION DE CARBURANTS DU CANTON DE VAUD DU 1^{er} JANVIER 2005**

Les parties signataires ont convenu des dispositions suivantes au 1^{er} janvier 2012 :

Article 34 - ADAPTATION DES SALAIRES

Pour les employés en service, les salaires effectifs sont augmentés mensuellement de 50 francs.

Ainsi fait à Paudex, le 30 novembre 2011, en sept exemplaires originaux.

Union vaudoise des garagistes (UVG)

Le président :
R. BANDIERI

Le secrétaire :
R. KLEMM

UNIA secrétariat central

Le co-président central :
R. AMBROSETTI

Un membre du
comité directeur :
F. KUHN

UNIA région Vaud

Le secrétaire régional :
J. KUNZ

Le responsable de l'Artisanat :
K. THEURILLAT